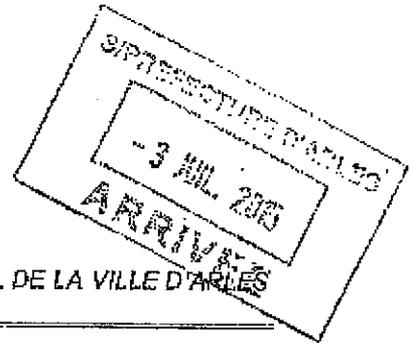


ARLES
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ARLES

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2015

N° 2015_0172 : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

L'an deux mille quinze le vingt quatre juin , à 15 h 00, le Conseil Municipal de la ville d'Arles, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 4

Étaient présents :

Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Maire, Monsieur Patrick CHAUVIN, 1er Adjoint / Adjoint de quartier, Madame Danièle DUCROS, Adjointe au Maire / Adjointe de quartier ; Monsieur Jean-Luc MASSON, Adjoint au Maire, Madame Florence RIVAS, Adjointe au Maire, Monsieur Nicolas KOUKAS, Adjoint au Maire, Madame Arielle LAUGIER, Adjointe au Maire, Monsieur Christian MOURISARD, Adjoint au Maire, Madame Claudie DURAND, Adjointe au Maire, Madame Hamina AFKIR, Adjointe au Maire, Monsieur Lionel SCHNEIDER, Adjoint au Maire, Madame Sylvia LEPESANT, Adjointe au Maire, Monsieur Pierre VETILLART, Adjoint au Maire, Monsieur Bernard JOURDAN, Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Yves PLANELL, Adjoint de quartier, Monsieur Alain DERVIEUX, Adjoint spécial, Monsieur Philippe MARTINEZ, Adjoint spécial, Monsieur Nicolas JUAN, Adjoint spécial, Madame Minerva BAUDRY-PEIRO, Conseillère municipale, Monsieur Bernard BACCHI, Conseiller municipal, Madame Françoise ROUZIES, Conseillère municipale, Madame Chantal BAILLY, Conseillère municipale, Madame Claude LECAT, Conseillère municipale, Madame Samira BOUCHIKHI, Conseillère Municipale, Madame Fabienne PAUTONNIER, Conseillère Municipale, Monsieur Carlos LOPEZ, Conseiller Municipal, Monsieur David GRZYB, Conseiller Municipal, Madame Nora MEBAREK-MAKHLLOUF, Conseillère municipale, Monsieur Gilles RUIZ, Conseiller Municipal, Monsieur Philippe VIAL, Conseiller Municipal, Monsieur Serge BERTHOMIEU, Conseiller municipal, Madame Muriel BOUALEM, Conseillère Municipale, Monsieur Cyril JUGLARET, Conseiller Municipal, Monsieur Jean-Pierre MAGINI, Conseiller Municipal, Monsieur Pierre CHENEL, Conseiller Municipal, Monsieur Jean BERNABE, Conseiller Municipal, Madame Nadine CATHALA, Conseillère municipale, Madame Valérie NICOLAI, Conseillère Municipale, Monsieur Erick SOUQUE, Conseiller Municipal



Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandataires :

Madame Thérèse-Annie FRANCOIS
Madame Marla AMOROS
Madame Sylvette CARLEVAN
Madame Florence BIERMANN
Madame Luce CORDIER

Mandants :

Monsieur Lionel SCHNEIDER
Madame Hamina AFKIR
Monsieur Nicolas KOUKAS
Monsieur Cyril JUGLARET
Monsieur Pierre CHENEL

Absent(e)s excusé(e)s :

Monsieur Mohamed RAFAI, Conseiller municipal

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

N° 2015_0172 : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Rapporteur(s) : Monsieur SCHIAVETTI, David GRZYB

Service : Atelier de l'urbanisme

Par délibération du conseil municipal n°2004-778 en date du 25 novembre 2004, la ville d'Arles a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Durant les trois années de marché, la Ville n'a pu réaliser qu'une partie de sa mission à savoir la réalisation du diagnostic territorial et le projet d'aménagement et de développement durable de la Commune non débattus en conseil municipal.

Lorsque la procédure de révision du document d'urbanisme a été lancée en 2004, le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), prescrit par Monsieur le Préfet le 21 juin 2000, n'avait pas été approuvé.

Par arrêté en date du 22 février 2012, Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône a décidé la mise en application anticipée de certaines dispositions du futur PPRI.

Par arrêté en date du 03 février 2015, Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône a décidé l'approbation du PPRI sur le territoire de la commune.

Par ailleurs, le 25 juin 2014 une délibération complémentaire a été adoptée par la Commune qui a confirmé la prescription de la révision de son Plan d'Occupation des Sols

Le 20 mai 2015 les délibérations de prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme en date des 25 novembre 2004 n°2004-778 et 25 juin 2014 n°2014-622 ont été retirées. Ce même jour, 20 mai 2015, la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par délibération du conseil municipal n°2015-133 en date du 20 mai 2015.

La commune s'est adjointe les services du groupement de bureau d'étude mandaté par CITADIA Conseil pour l'aider à élaborer un projet de PLU.

Depuis le 8 décembre 2014 une première phase de diagnostic puis un travail d'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable ont été réalisés.

L'article R123-1 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L123-1-3 du code de l'urbanisme, ce PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de

l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Les orientations retenues :

PARTIE A – ORIENTATIONS URBAINES

Ambition 1 L'habitat arlésien régénéré

Ambition 2 Le renouveau économique arlésien confirmé

Ambition 3 Des mobilités actives et solidaires

Ambition 4 Un enrichissement territorial au prisme de l'accès au numérique

PARTIE B – ORIENTATIONS PATRIMONIALES, PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

Ambition 1 – Arles, « haut lieu patrimonial et culturel », une valeur paysagère et architecturale à préserver et valoriser

Ambition 2 L'eau, une ressource à préserver, une contrainte à prendre en compte

Ambition 3 – Valoriser les ressources naturelles locales, répondre aux enjeux énergétiques du territoire

Ambition 4 -- La matrice verte et bleue comme trame au développement urbain, pour une ville méditerranéenne durable

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

Je vous demande de bien vouloir :

PRENDRE ACTE du document présenté et débattu.

Après examen par la commission plénière du 16 juin 2015, ce projet entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT.



Fait à Arles, le 25 juin 2015

#signature#

Danielle DUCROS
Adjointe au Maire d'Arles

